

Mentions RGPD – Abriès-Ristolas

Table des matières

1. Règlement cimetière	2
2. Formulaire demande de concession.....	2
3. Règlement intérieur.....	3
4. Demandes de congé	5
5. Règlement de la cantine	5
6. Fiche d'urgence cantine.....	6
7. Règlement intérieur de la garderie.....	6
8. Baux licence IV	7
9. Baux logements (année et saisonnier)	8
10. Règlement eau.....	8
11. Carte relevés d'eau 2021	9
12. Convention domaine publique	9
13. Convention location salle des fêtes.....	10
14. Règlement intérieur salle polyvalente.....	11
15. Règlement intérieur salle Roux.....	11
16. Convention pâturage	12
17. Convention local jeune	13
18. Lettre aide familles activités.....	13
19. Coupe affouage.....	13
20. Dossier subvention association	14
21. Dossier de mariage	15
22. Fiche de renseignement baptême civil.....	15
23. Parrainage civil.....	15
24. Règlement bibliothèque	16
25. Fiche d'inscription bibliothèque	17
26. Liste de diffusion médiathèque	17
27. Bulletin municipal	17
➤ Si le bulletin est distribué dans les boîtes aux lettres :.....	17
➤ Si le bulletin municipal est diffusé par voie électronique (email)	18
28. Liste de diffusion mairie (à ajouter à la fin du mail).....	18
29. RH – Courrier/mail de refus de candidature	18

1. Règlement cimetière

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion du cimetière et des concessions. Ces traitements sont nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle la mairie d'Abriès-Ristolas est soumise en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et du Code général des collectivités territoriales : articles R2223-10 à R2223-23.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Le personnel habilité d'Abriès-Ristolas et le cas échéant le Trésor public, les pompes funèbres sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les demandes de concessions et la gestion du cimetière.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur (10 ans pour les dossiers de demande de concession et 30 ans pour les titres de concession conformément à l'instruction DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez, d'un droit d'information, d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Abriès-Ristolas
À l'attention du délégué à la protection des données
Abriès Place des Halles
Le Bourg
05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

2. Formulaire demande de concession

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La mairie d'Abriès-Ristolas traite les données recueillies dans ce formulaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement du cimetière.

3. Règlement intérieur

Traitement et gestion des données à caractère personnel

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion du personnel de la mairie d'Abriès-Ristolas. Les traitements incluent, entre autres, la gestion de votre recrutement, l'établissement de la paie, la gestion des dossiers individuels, le suivi des arrêts de travail, la gestion des congés, la gestion des demandes de formation ainsi que les éventuels traitements en lien avec l'assurance responsabilité civile.

Les bases légales qui justifient les traitements sont les suivants :

- Pour la gestion des recrutements : le traitement est nécessaire à l'exécution des mesures précontractuelles et à l'établissement de la relation contractuelle entre la mairie et les candidats en application du règlement général sur la protection des données. Article 6 (1) b du règlement européen 2016/679 (règlement général sur la protection des données - RGPD)
- Pour la gestion administrative du personnel (ex. : établissement de la paie, charges sociales, gestion des rendez-vous pour les visites médicales, etc.) : les traitements sont nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle la mairie est soumise (art.6 (1) c).
- Pour les autres finalités, la base juridique est l'article 6(1)f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la mairie d'Abriès-Ristolas (gérer les moyens humains nécessaires à la réalisation des missions de la commune).

Les principaux destinataires des données sont en premier lieu les agents administratifs habilités de la mairie, puis le trésor public, les organismes sociaux, les organismes de formation, le cas échéant l'assurance responsabilité civile de la mairie et le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation, notamment l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 page 49 à 68).

Obligations de la mairie d'Abriès-Ristolas

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce la protection des données personnelles. Afin de respecter les obligations de ce règlement, la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage :

- à assurer la confidentialité et la sécurité des données qu'elle traite pour la gestion du personnel du service d'aide à domicile ;
- à mettre en œuvre les moyens permettant de garantir l'intégrité, la disponibilité et la résilience des systèmes et des services de traitement ;
- à mettre en œuvre les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- à mettre en œuvre une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité des traitements ;

- à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- à prendre en compte, s'agissant de ses outils, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

Enfin, conformément à la réglementation en vigueur, la mairie d'Abriès-Ristolas a désigné un délégué à la protection des données. Pour plus d'information sur la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par courriel à l'adresse mail suivante : dpo@cdg05.fr

Obligations des agents de la mairie d'Abriès-Ristolas

Dans ce contexte, les agents de la mairie d'Abriès-Ristolas doivent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 563 avril 2016, prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de leurs attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Les agents de la mairie d'Abriès-Ristolas doivent donc respecter les règles suivantes :

- Ne pas utiliser les données auxquelles ils accèdent à des fins autres que celles prévues par leurs attributions ;
- Ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leur fonction, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- Ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de leurs fonctions ;
- Prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de leurs attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- Prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- S'assurer, dans la limite de leurs attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;
- En cas de cessation de leurs fonctions, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données.

Toute violation de ces règles expose les agents à des sanctions disciplinaires et pénales conformément à la réglementation en vigueur, notamment au regard des articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.

Droits des agents en matière de protection des données à caractère personnel :

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et liberté modifiée, les agents de la commune bénéficient selon les traitements mis en œuvre par la mairie d'Abriès-Ristolas d'une d'information, un droit d'accès, un droit de rectification, un droit

d'effacement, un droit d'opposition et de limitation des traitements de leurs données, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : dpo@cdg05.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Abriès-Ristolas
À l'attention du délégué à la protection des données
Abriès Place des Halles
Le Bourg
05460 ABRIÈS-RISTOLAS

4. Demandes de congé

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La mairie d'Abriès-Ristolas traite les données recueillies dans ce formulaire de demande de congé. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement intérieur de la mairie d'Abriès-Ristolas.

5. Règlement de la cantine

GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La mairie d'Abriès-Ristolas utilise vos données à caractère personnel pour la gestion des inscriptions et l'accueil des enfants à la cantine. Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public dont est investi la mairie, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1) du règlement général sur la protection des données) et de la loi informatique et liberté modifiée.

Le personnel habilité de la mairie d'Abriès-Ristolas et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les inscriptions et l'accueil des enfants à la cantine.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales (10 ans pour les pièces justificatives comptables) et dans le respect de la réglementation en vigueur.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Vous disposez, d'un droit d'information, d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Abriès-Ristolas
À l'attention du délégué à la protection des données
Abriès Place des Halles
Le Bourg
05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

6. Fiche d'urgence cantine

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La mairie d'Abriès-Ristolas traite les données recueillies dans cette fiche d'urgence. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement intérieur de la cantine. Pour plus d'information vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de la mairie à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr

7. Règlement intérieur de la garderie

GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La mairie d'Abriès-Ristolas utilise vos données à caractère personnel pour la gestion des inscriptions et l'accueil des enfants à la garderie. Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1) du règlement général sur la protection des données) et de la loi informatique et liberté modifiée.

Le personnel habilité de la mairie d'Abriès-Ristolas et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les inscriptions à la cantine.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales (10 ans pour les pièces justificatives comptables) et dans le respect de la réglementation en vigueur.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Vous disposez, d'un droit d'information, d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : accueilmairie@saintchaffrey.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Abriès-Ristolas
À l'attention du délégué à la protection des données

Abriès Place des Halles
Le Bourg
05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

8. Baux licence IV

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le traitement mis en œuvre a pour objet la gestion des dossiers de bail de location d'une licence de débit de boissons. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la commune et le preneur sont parties, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

La mairie d'Abriès-Ristolas et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les locataires.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur (10 ans pour les pièces justificatives comptables et 10 ans après la fin du bail pour le contrat selon l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018).

Vous disposez, d'un droit d'information, d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Abriès-Ristolas
À l'attention du délégué à la protection des données
Abriès Place des Halles
Le Bourg
05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

9. Baux logements (année et saisonnier)

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des dossiers de location. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel la commune et le locataire sont parties, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

La mairie d'Abriès-Ristolas et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les locataires.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur (10 ans pour les pièces justificatives comptables et 10 ans après la fin du bail pour le contrat selon l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018).

Vous disposez, d'un droit d'information, d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Abriès-Ristolas
À l'attention du délégué à la protection des données
Abriès Place des Halles
Le Bourg
05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

10. Règlement eau

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des abonnements au service de l'eau de la commune et la facturation. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel la commune et l'abonné sont parties, en application de l'article 6 (1) du Règlement général de la protection des données.

Les agents habilités de la mairie d'Abriès-Ristolas, de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les abonnés.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation et dans le respect de la réglementation en vigueur légales (10 ans pour les pièces justificatives comptables, 5 ans pour les demandes d'ouvertures ou fermetures de compteurs selon l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 et instruction DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez, d'un droit d'information, un droit d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la portabilité et un droit à la limitation des traitements qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Abriès-Ristolas
À l'attention du délégué à la protection des données
Abriès Place des Halles
Le Bourg
05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

11. Carte relevés d'eau 2021

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : La mairie d'Abriès-Ristolas traite les données recueillies dans ce formulaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement du service d'eau potable. Pour plus d'information, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de la mairie à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr

12. Convention domaine publique

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des demandes d'occupation du domaine public. Ce traitement relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi la mairie, en application du de

l'article L1311-5 du Code général des collectivités territoriales, du règlement général sur la protection des données l'article 6 (1) et de la loi informatique et libertés modifiée.

La mairie d'Abriès-Ristolas et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les locataires.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, pendant la durée de validité de l'autorisation ou 5 ans pour les permis de stationnement (instruction DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez, d'un droit d'information, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des traitements qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

13. Convention location salle des fêtes

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans ce formulaire pour la gestion de la location de la salle des fêtes d'Abriès-Ristolas sont conservées 10 ans après la fin de la location (pièces justificatives comptables) selon l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018. Ces données sont destinées au service communal habilité et au Trésor public. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la commune et le locataire sont parties ou à l'exécution de mesures précontractuelles, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Vous pouvez exercer vos droits d'information, d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, de limitation en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

14. Règlement intérieur salle polyvalente

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des locations de la salle polyvalente. Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public dont est investi la mairie, en application du règlement général sur la protection des données.

La mairie d'Abriès-Ristolas et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les locataires de la salle polyvalente.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel 10 ans après la fin de la location (pièces justificatives comptables) selon l'Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018.

Vous disposez, d'un droit d'information, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des traitements qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

15. Règlement intérieur salle Roux

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des locations de la salle polyvalente. Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie, en application du règlement général sur la protection des données.

La mairie d'Abriès-Ristolas et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les locataires de la salle polyvalente.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel 10 ans après la fin de la location (pièces justificatives comptables) selon l'Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018.

Vous disposez, d'un droit d'information, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des traitements qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la

limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

16. Convention pâturage

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des dossiers de location de pâturage. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel la commune et le locataire sont parties, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

La mairie d'Abriès-Ristolas et le Trésor public sont les uniques destinataires des informations personnelles concernant les locataires.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur (10 ans pour les pièces justificatives comptables et 10 ans après la fin du bail pour le contrat selon l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018).

Vous disposez, d'un droit d'information, d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie d'Abriès-Ristolas
À l'attention du délégué à la protection des données
1 rue de la mairie
05100 CERVIÈRES

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

17. Convention local jeune

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans cette convention d'utilisation du local jeune d'Abriès-Ristolas sont conservées 1 an après la fin de l'utilisation. Ces données sont destinées au service communal habilité. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la commune et l'utilisateur sont parties ou à l'exécution de mesures précontractuelles, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Vous pouvez exercer vos droits d'information, droit d'accès, de modification, d'effacement, de limitation en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

18. Lettre aide familles activités

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies pour la gestion des aides apportées aux familles pour les activités culturelles et sportives sont conservées 10 ans (pièces justificatives comptables) selon l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018. Ces données sont destinées au service communal habilité et au Trésor public. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la commune et le locataire sont parties ou à l'exécution de mesures précontractuelles, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, d'effacement, de limitation en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

19. Coupe affouage

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion de l'affouage sur la commune d'Abriès-Ristolas. Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable du traitement, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1) du règlement général sur la protection des données).

La mairie d'Abriès-Ristolas est l'unique destinataire des informations personnelles concernant l'affouage.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

La mairie d'Abriès-Ristolas ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales (10 ans pour les pièces justificatives comptables) et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Vous disposez, d'un droit d'information, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la mairie d'Abriès-Ristolas à l'adresse électronique suivante : mairie@abries-ristolas.fr un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

20. Dossier subvention association

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des demandes de subvention. Ces traitements relèvent d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie d'Abriès-Ristolas, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

Les pièces justificatives comptables sont conservées pendant 10 ans et les autres données pendant leur durée de validité. Ces données sont destinées au service communal habilité et au Trésor Public.

En tant que responsable de traitement, la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur

Vous pouvez exercer vos droits d'information, droit d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition, et droit à la limitation des traitements de données, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur, en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par voie postale : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore

à l'adresse postale suivante : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

21. Dossier de mariage

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans ce dossier de préparation de cérémonie de mariage sont conservées pendant 1 an et sont destinées au service communal habilité. Ce traitement de données est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la commune est soumise en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)), de la loi Informatique et Libertés modifiée et de l'article L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, de limitation en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par voie postale : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou par voie postale : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

22. Fiche de renseignement baptême civil

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans cette fiche de renseignement de baptême civil sont conservées en mairie et sont destinées au service communal habilité. Ces traitements relèvent d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie d'Abriès-Ristolas, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

Vous pouvez exercer vos droits d'information, d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par voie postale : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou par voie postale : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

23. Parrainage civil

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans cette fiche de renseignement de baptême civil sont conservées en mairie et sont destinées au service communal habilité. Ces traitements relèvent d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie d'Abriès-Ristolas, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

Vous pouvez exercer vos droits d'information, d'accès, de modification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par voie postale : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou par voie postale : CNIL – Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

24. Règlement bibliothèque

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Les traitements mis en œuvre ont pour objet votre inscription à la bibliothèque et à sa liste de diffusion, et l'accès à tous les services proposés par la bibliothèque. Les données personnelles fournies font l'objet d'un traitement informatique sur le logiciel Orphée de la bibliothèque départementale de prêts. Elles sont conservées pendant la durée de votre inscription et 1 an à compter de la date de fin de votre dernier prêt. L'historique de vos prêts n'est conservé que 3 mois après le prêt. La mairie d'Abriès-Ristolas est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les agents habilités de la bibliothèque et ses bénévoles, les agents habilités de la bibliothèque départementale de prêt et le cas échéant le Trésor public pour la facturation.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de votre inscription à la bibliothèque relèvent d'une mission d'intérêt public dont est investi la mairie d'Abriès-Ristolas, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la Loi Informatique et Libertés modifiée. Votre inscription à la liste de diffusion de la bibliothèque pour recevoir des informations sur les animations, horaires et arrivées de vos demandes, quant à elle, relève du consentement. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en contactant la bibliothèque par mail ou téléphone.

En tant que responsable de traitement la mairie d'Abriès-Ristolas s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez d'un droit d'information, un droit d'accès et de rectification de vos informations, un droit d'effacement, d'opposition et de limitation des traitements, si les conditions et dans la limite de la réglementation en vigueur. Votre demande doit être adressée, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse multimedia.abries@orange.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL- Service des Plaintes- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

25. Fiche d'inscription bibliothèque

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES : La bibliothèque d'Abriès-Ristolas traite les données recueillies dans ce formulaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement de la bibliothèque.

26. Liste de diffusion médiathèque

Option 1

Gestion des données personnelles : La médiathèque d'Abriès-Ristolas utilise votre adresse électronique pour vous transmettre des informations sur les activités de la médiathèque. Si vous ne souhaitez plus recevoir de mail d'information de la médiathèque vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : multimedia.abries@orange.fr

Option 2

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la médiathèque d'Abriès-Ristolas. Votre adresse électronique est utilisée pour vous transmettre des informations sur les activités de la médiathèque. Vos données personnelles (adresse électronique, nom, prénom) sont uniquement destinées aux agents habilités de la médiathèque et seront conservées jusqu'à votre désinscription de la liste de diffusion de la médiathèque d'Abriès-Ristolas. La base légale du traitement est le consentement : la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour les finalités décrites précédemment, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous désinscrire de la liste de diffusion de la médiathèque à tout moment en nous contactant à l'adresse suivante : multimedia.abries@orange.fr

Vous pouvez également exercer vos droits d'accès, de modification, d'effacement, de limitation des traitements, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par voie postale : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par voie postale : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

27. Bulletin municipal

➤ *Si le bulletin est distribué dans les boîtes aux lettres :*

Gestion des données personnelles : La mairie d'Abriès-Ristolas dépose dans les boîtes aux lettres des résidents de la commune le bulletin municipal. Aucun traitement de données à caractère personnel n'est mis en œuvre pour distribuer ce bulletin, mais si vous ne souhaitez plus le recevoir, vous pouvez transmettre votre demande par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention

du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr

- *Si le bulletin municipal est diffusé par voie électronique (email)*
 - ➔ *Ajouter à la fin du mail :*

Gestion des données personnelles : Nous utilisons votre adresse électronique pour vous transmettre le bulletin municipal de la commune d'Abriès-Ristolas. Le responsable de traitement est la mairie d'Abriès-Ristolas. Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin par mail, vous pouvez transmettre votre demande à la mairie par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr

28. Liste de diffusion mairie (à ajouter à la fin du mail)

Option 1

Gestion des données personnelles : La mairie d'Abriès-Ristolas utilise votre adresse électronique pour vous transmettre des informations sur la vie municipale. Si vous ne souhaitez plus recevoir de mail d'information de la mairie ou pour toute information sur la gestion de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr

Option 2

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la mairie d'Abriès-Ristolas. Votre adresse électronique est utilisée pour vous transmettre le bulletin municipal, des informations sur la vie municipale ou des alertes. Vos données personnelles (adresse électronique, nom, prénom) sont uniquement destinées au service communal habilité et seront conservées jusqu'à votre désinscription de la liste de diffusion de la mairie d'Abriès-Ristolas. La base légale du traitement est le consentement : la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour les finalités décrites précédemment, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Si vous souhaitez vous désinscrire de la liste de diffusion de la mairie, merci d'envoyer votre demande par mail à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr

Vous pouvez également exercer vos droits d'accès, de modification, d'effacement, de limitation des traitements, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr ou par voie postale : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par voie postale : CNIL - Service des plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

29. RH – Courrier/mail de refus de candidature

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES : L'ensemble de vos données et des éléments que vous nous avez transmis dans le cadre de votre candidature seront conservés dans notre base de données pendant une durée de deux ans afin de vous faire part d'éventuelles opportunités d'emploi

susceptibles de vous intéresser. Ces données seront uniquement conservées à des fins de recrutement et ne seront accessibles qu'aux personnes habilitées.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution des mesures précontractuelles et à l'établissement de la relation contractuelle entre la commune et les candidats à un emploi ou à un stage en application de l'article 6 (1) b du règlement général sur la protection des données.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, de limitation du traitement et de suppression sous réserve que l'exercice de ces droits ne contrevienne pas au respect des obligations légales et réglementaires de de la commune d'Abriès-Ristolas. Vous pouvez exercer ces droits par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie d'Abriès-Ristolas – À l'attention du délégué à la protection des données – Abriès Place des Halles – Le Bourg - 05460 ABRIÈS-RISTOLAS, ou par mail à l'adresse suivante : mairie@abries-ristolas.fr